

# Débat public Réseau Express Grand Lille

Du 2 avril au 22 juillet 2015



**Rendez-vous avec**  
**les acteurs de la protection du patrimoine,**  
**des paysages et de l'environnement**  
**Maison de l'environnement et des solidarités**  
**Lille, le 12 mai 2015**

# Au programme ce soir

**18h** Accueil par Ginette Verbrugghe, Présidente de la MRES

**18h10**

Présentation des objectifs et des modalités du débat public par la Commission Particulière du Débat Public

**18h20**

Présentation du projet de Réseau Express par le maître d'ouvrage Jacques Goolen, Directeur du projet REGL au Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

**18h40**

Questions- réponses avec la salle

**19h10**

Fragmentation des milieux naturels et infrastructures linéaires de transport  
Pierre-Jean Berthelot, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement

**19h25**

Questions- réponses avec la salle

**19h55** Conclusions

**20h** Fin du débat

# Un débat sur l'opportunité du projet de Réseau Express Grand Lille

## le rôle de la Commission Nationale du Débat Public

La Commission Nationale du Débat Public est obligatoirement saisie des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national présentant de forts enjeux socio-économiques ou de plus de 300 millions d'euros.

A la demande du Conseil régional Nord Pas-de-Calais, elle a accepté, **le 5 novembre 2014**, d'ouvrir un débat public sur le projet de Réseau Express Grand Lille.

**Un débat public relatif à l'opportunité du projet** organisé sur quatre mois: 2 avril-22 juillet 2015.

**Un débat innovant** par l'expérimentation de modalités nouvelles pour renouveler et amplifier le dialogue avec les citoyens.

# La Commission particulière du débat public

La CPDP REGL nommée par la CNDP se compose de 6 membres choisis pour leurs approches complémentaires, leurs engagements socio-professionnels, leur indépendance et leur neutralité



Les six membres : Sylvie HAUDEBOURG, Assad FERGUENE, Nathalie DURAND  
Jacques ARCHIMBAUD (Président), Michèle TILMONT, Jérôme LAURENT

# Vous donner la parole pour vous entendre

Le rôle de la commission particulière du débat public est de:

**Veiller** à la participation du plus grand nombre

**Faciliter** l'expression de tous

**Recueillir** les avis de chacun en toute égalité des points de vue, sur la base d'arguments expliquant et justifiant les avis

En toute **transparence**, sur la base d'une information partagée commune à tous accessible sur le site internet du débat et en premier le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse accompagnés des études qui ont servi à son élaboration

En toute **neutralité et indépendance** par rapport au porteur de projet

# Vous donnez la parole pour la faire entendre du porteur de projet

Rien n'est joué d'avance.

**Avant le 22 septembre,**

La Commission particulière rédige un compte-rendu des avis exprimés durant le débat.

**Avant le 22 décembre,**

Le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais doit délibérer sur l'opportunité du projet et sa poursuite ou son abandon, en toute connaissance des opinions des citoyens

## Les suites données aux débats

La Commission Nationale du Débat Public, depuis 2002, a organisé 69 débats publics.

Le constat est que:

- Pour un tiers des cas, les projets se poursuivent inchangés
- Dans un autre tiers, ils sont modifiés pour prendre en compte les résultats du débat
- Pour le dernier tiers, les projets sont abandonnés.

# Une diversité de modalités de participation

## **Neuf réunions publiques**

Roubaix, Armentières, Hénin-Beaumont, Arras, Douai, Seclin, Lens, Lille, Lille

**Quarante points de contact** sur le tracé du projet (marchés, gares, places publiques)

**Onze rendez-vous avec les acteurs du territoire** : entreprises, commerçants et artisans, usagers des transports, acteurs de la protection de l'environnement, syndicats, agriculteurs, jeunes, étudiants et lycéens.

**Cinq après-midi d'auditions publiques** : experts, universitaires, militants exemples français et européens

**La fabrique des propositions** : on y traite des solutions alternatives ou complémentaires

**Le site Internet du débat** : espace questions/réponses, forum, contributions et cahier d'acteur

<http://regl.debatpublic.fr>

# De quoi est-il proposé de débattre ce soir?

Compatibilité de REGL avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :

- Quels impacts sur les patrimoines culturels et naturels ?
- Quels impacts sur l'environnement, la trame verte et bleue, sur les paysages ?
- Quels risques de fragmentation des territoires, d'artificialisation des sols et de développement péri-urbains accrus ?



# Les études environnementales disponibles

<http://regl.debatpublic.fr/documents-du-porteur-du-projet>

- Etudes préliminaires de la liaison de type RER Lille / Hénin-Beaumont,  
Diagnostic environnemental, ASCONIT, décembre 2013
  - Partie 1 : Milieu Physique
  - Partie 2 : Milieu Naturel
  - Partie 3 : Paysage Et Patrimoine
  - Partie 4 : Milieu Humain
  - Partie 5 : Risques Et Sante Publique
- Liaison Rapide Ferroviaire Lille-Bassin Minier- Modélisation de l'état acoustique –Acouplus- Novembre 2014
- Rapport d'information ARCH (Assessing Regional Habitat Change) ,  
Région Nord-Pas de Calais, mars 2015

# Les prochains temps forts du débat

## Réunion publique à Arras

19 mai

## Débat mobile

Du 18 au 22 mai, branche Armentières-Lille

## Rendez-vous avec les acteurs de la vie sociale et solidaire, les représentants syndicaux

26 mai, 18h-20h, Bourse du travail